



CONSEIL CONSULTATIF DES LOCATAIRES

CoCoLo-HmW
S.I.S.P. L'Habitation Moderne

Réf : PA/VD/06.0015

AVIS : TRAVAUX – PRODUCTION CENTRALISEE D'EAU CHAUDE SANITAIRE IMMEUBLES CAPRICORNE, 30-32-34

VOTRE DEMANDE : votre lettre du 14/03/2006 réf. : PB/PV/06.2285

OBJET DE LA DEMANDE : « ...avis sur le contenu du projet du cahier spécial du bureau d'Études Solebreux. »

DOCUMENTS DE REFERENCE : Dossier du Bureau Solebreux du 1^{er} septembre 2005

Avis

En sa séance du lundi 20 avril 2006, le Conseil Consultatif des Locataires a émis, à l'unanimité, les remarques suivantes constituant le présent avis :

- Le Conseil approuve les travaux de rénovation de la production centralisée d'eau chaude sanitaire dans les immeubles précités.
- Le Conseil se réjouit des incidences positives qu'amènera cette rénovation, surtout par le fait que les locataires pourront bénéficier du tarif industriel du gaz pour la cuisine. (forfait mensuel).
- Le Conseil ne peut qu'attirer une nouvelle fois l'attention de l'auteur de projet sur le fait que les immeubles sont habités et qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne collaboration entre les intervenants du chantier. Le CoCoLo est disposé à jouer un rôle prépondérant en la matière ; toutefois il émet les remarques suivantes :
 1. Le Conseil souhaite que la durée de privation d'eau sanitaire, froide, pour les locataires (appartement) soit réduite au minimum : max. 8 heures. De même pour le gaz sanitaire. (cfr. page 6/55 du Csch-01004).
 2. Le remplacement des sanitaires doit être bien planifié ; ceux-ci doivent être opérationnels en fin de journée de travail. (cfr. page 7/55 du Csch-01004).
 3. Un état des lieux plus que succinct doit être exécuté avant les travaux dans chaque appartement mais aussi dans les communs.
 4. Les finitions doivent bien être définies au départ et présentées aux locataires afin d'éviter tout malentendu.(cfr. page 5/55 Csch-01004).

ADRESSE DE CONTACT :
AVENUE HENRI LAFONTAINE 49/65
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

ING : 310-1813763-46

WEBSITE : <http://www.cocolo-hmw.org>
E-MAIL : info@cocolo-hmw.org
TÉL-RÉPONDEUR-FAX : 02 610 53 03



CONSEIL CONSULTATIF DES LOCATAIRES

CoCoLo-HmW
S.I.S.P. L'Habitation Moderne

Réf : PA/VD/06.0015

Concernant l'incidence des travaux vis-à-vis des locataires, le Conseil émet les remarques suivantes :

- L'installation de deux compteurs d'eau chaude amènera des frais de fournitures, placement, location et relevés complémentaires.
- Le Conseil se demande si le raccordement de la cuisine à la salle d'eau, soit par le hall d'entrée de chaque appartement (plafond) soit par le palier, n'amènerait pas une économie par la suppression des frais de placement des colonnes montantes et descendantes complémentaires ainsi que du 2^{ème} compteur. Toutefois, le Conseil pose aux ingénieurs la question de savoir si le fait que la prolongation du circuit ne risquerait pas de provoquer des problèmes de "brins morts".
- Le Conseil ne peut qu'attirer une nouvelle fois l'attention de l'auteur de projet sur le fait que les immeubles sont habités et qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne circulation et à la sécurité des locataires.

Woluwe-St-Lambert, le 20 avril 2006

Par délégation,

Patrick Allaer
Président

AVIS REMIS EN SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HABITATION MODERNE DU MERCREDI 17 MAI 2006

ADRESSE DE CONTACT :
AVENUE HENRI LAFONTAINE 49/65
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

ING : 310-1813763-46

WEBSITE : <http://www.cocolo-hmw.org>
E-MAIL : info@cocolo-hmw.org
TÉL-RÉPONDEUR-FAX : 02 610 53 03